PilatMétha

Compte-rendu de la reunion de travail

du 1er octobre 2020, La Terrasse-sur-Dorlay

Reunion de travail organisee avec le soutien de la region auvergne Rhone-Alpes

STARTER EnR
Auvergne-Rhône-Alpes

Compte-rendu rédigé par Quelia (mandatée par la Région Auvergne Rhône-Alpes)

Synthèse de la réunion

Les participants

25 personnes ont participé à la réunion de travail dont des élus, des riverains du site d'implantation et des acteurs environnementaux

Objectifs de la réunion de travail

- Présenter les porteurs du projet
- Présenter la démarche *Pilat Métha*
- Échanger sur la démarche et répondre aux questions
- Connaitre les attentes des acteurs locaux vis-à-vis de la démarche

Calendrier

- Aujourd'hui : en amont du projet
- Dépôt du permis de construire et ICPE prévu fin 2020
- Mise en service de l'installation en 2022

Site d'implantation

- Le site a été identifié sur la commune de La Terrasse-sur-Dorlay, sur l'ancienne aire de pique-nique, desservie par la D7 (en savoir plus page 10)

Matières valorisées

- environ 20 000 tonnes/an de matières traitées provenant :
  - des 5 fermes en polyculture élevage (pour 70 %)
  - des collectivités et de l'industrie agroalimentaire
- 90 % issus du territoire de Saint-Etienne Métropole, et majoritairement de la Vallée du Gier

Démarche d'information et de dialogue

- Mars 2020 : distribution de 400 tracts dans les boîtes aux lettres de La Terrasse-sur-Dorlay
- Information aux communes concernées et limitrophes
- Réunion du jour : en amont des prises de décision
- Les porteurs de projets sont joignables à tout moment par email : PilatMetha@Renouvelables.info pour répondre aux questions
- Toutes les informations sur le projet sur le site internet : http://PilatMetha.Renouvelables.info/
- Une consultation publique aura lieu après le dépôt des demandes administratives (2021)

Apports de la réunion de travail

Les échanges ont permis de répondre à de nombreuses questions synthétisées dans les pages ci-dessous.

Plusieurs attentes ont été exprimées et pourront faire l'objet d'actions concrètes :

- organiser une visite d'une unité de méthanisation en fonctionnement
- réaliser et transmettre un plan de circulation précis pour avoir une idée précise du trafic qui sera généré par *Pilat Métha*

SYNTHESE DE LA REUNION 1

- LES PARTICIPANTS 1
- OBJECTIFS DE LA REUNION DE TRAVAIL 1
- CALENDRIER 1
- SITE D'IMPLANTATION 1
- MATIERES VALORISEES 1
- DEMARCHE DE CONCERTATION VOLONTAIRE 1
- APPORTS DE LA REUNION DE TRAVAIL 1

1. LES PARTICIPANTS 3

- ANIMATION ET COMPTE-RENDU 3
- ORGANISMES EXCUSES 3

2. INTRODUCTION 4

- LES INVITES AU GROUPE DE TRAVAIL 4
- ORDRE DU JOUR 4

3. PRESENTATION DES PORTEURS DU PROJET 4

- A L'ORIGINE DE LA DEMARCHE 4
- 5 FERMES ENGAGEES 5
- LES MOTIVATIONS 5

4. PRESENTATION DE LA METHANISATION ET DE *PILAT METHA* 5

- LE PRINCIPE DE LA METHANISATION 5
- DES MATIERES ORGANIQUES DU TERRITOIRE 6
- PRODUCTION DE BIOMETHANE 6
- PRODUCTION D'UN FERTILISANT ORGANIQUE NATUREL 8
- AVANTAGES POUR LA COLLECTIVITE 9

5. SITE D'IMPLANTATION 10

- LES CRITERES POUR DEFINIR LE SITE D'IMPLANTATION 10

6. ENJEUX LOCAUX 11

- ENVIRONNEMENT OLFACTIF 12
- TRAFIC ROUTIER 12
- INTEGRATION PAYSAGERE 13

7. CALENDRIER 13

8. DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE DIALOGUE 14

9. ÉCHANGES 15

- IMPACTS (ODEURS, TRAFIC ROUTIER) 15
- L'UNITE DE METHANISATION 15
- ÉCONOMIE 16
- PARTENAIRES 16

10. CONCLUSION 17

1. Les participants

En application des gestes barrières et des règles de distanciation physique, le contexte sanitaire a contraint à limiter le nombre de participants à la réunion.

Ont participé à la réunion de travail, 25 personnes :

Commune de La Terrasse-sur-Dorlay
Christian DUCCESCHI, Maire

Commune de Doizieux
Jacky CHOMIENNE, Maire-adjoint

Marie-Paule GRUFFAZ, Conseillère municipale

Commune de Farnay
Pierre CARCELES, Maire-adjoint

Bruno CHOMIENNE, Conseiller municipal

Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
Daniel TORGUES, Maire

Commune de Saint-Paul-en-Jarez
Michel MATHIE, Conseiller municipal

Saint-Etienne Métropole
Nicolas VEROT, Responsable du service Réseaux d'énergie

Acteurs environnementaux
Sophie BADOIL, Chargée de mission Énergie Climat au Parc Naturel Régional du Pilat

Jacky BORNE, Représentant FNE Loire

Jean-Pierre CHENEVAT, Représentant LPO Loire

Riverains de La Terrasse-sur-Dorlay
Luce CHAZALON, Présidente de la Maison des Tresses et Lacets

Cédric CHOMETTE

Pascal DECOMBE

Frédéric FREYCENET

André GRANGIER

Daniel OGNA

Marie-France OGNA

Pilat Métha
Jacques BONNARD, GAEC de la Poule Rousse

Jean-Frank DUCULTY, EARL Duculty

Gilbert FOND, GAEC de la Boutarie

Jérémy PEILLON, GAEC Ferme Paillon

VincentMATRICON, GAEC Ferme de la Place

➲ Animation et compte-rendu

Constant DELATTE et Noé FOURCAUD, Quelia, concertants mandatés par la Région Auvergne Rhône-Alpes

➲ Organismes excusés

Claude BOUCHER, Président de l'AOP Rigotte de Condrieu

Lorenzo GUSCIGLIO, Gérant de Les pieds dans l'O

Ce compte-rendu synthétise les échanges ayant eu lieu autour des diapositives suivantes présentées par les agriculteurs porteurs du projet Pilat Métha pendant la réunion.

2. Introduction

Constant DELATTE, Quelia, accueille les participants au lancement du groupe de travail du projet *Pilat Métha.*

➲ Les invités au groupe de travail

M. DELATTE présente la liste des personnes invitées, il mentionne les personnes excusées et fait un tour de table de présentation des participants.

PilatMétha

Les invités au groupe de travail

- Représentants de Pilat Métha
- Elus locaux
  - Saint-Etienne Métropole
  - La Terrasse-sur-Dorlay
  - Saint-Paul-en-Jarez
  - Doizieux
  - Sainte-Croix-en-Jarez
  - Farnay)
- Riverains proches
- Propriétaires de gîtes locaux
  - Gîte Le Petit Faon
  - Gîtes des Gallinettes
  - Ferme Auberge La P'tite Poule Rousse
- Acteurs touristiques
  - Office de tourisme de Saint-Etienne Métropole
  - Office de tourisme du Pilat
  - STAS
  - Maison des Tresses et Lacets
  - Maison Duculty
  - Les pieds dans l'O
- AOP Rigotte de Condrieu
- Acteurs environnementaux
  - Parc Naturel Régional du Pilat
  - FNE Loire
  - LPO
  - CPIE des Monts du Pilat

➲ Ordre du jour

M. DELATTE présente l'ordre du jour de la réunion de travail.

- Présentation des porteurs du projets
- Présentation de la méthanisation et de Pilat Métha
- Site d'implantation
- Enjeux locaux
- Environnement olfactif
- Trafic routier
- Insertion paysagère
- Echanges

3. Présentation des porteurs du projet

➲ A l'origine de la démarche

M. PEILLON, Porteur du projet et exploitant-agricole au GAEC Ferme Peillion, explique que les réflexions ont commencé en 2016 sous l'impulsion de Saint-Etienne Métropole pour le développement de la méthanisation sur le territoire. La Vallée du Gier est alors identifiée comme ayant un potentiel pour une filière de valorisation de la matière organique, selon plusieurs critères :

- une agriculture présente et bien installée
- une consommation en gaz importante
- la possibilité d'injecter dans le réseau de gaz
- des biodéchets des collectivités à valoriser

Une quinzaine d'agriculteurs s'intéresse alors à la démarche. Tous ne continueront pas, par manque de temps ou pour des raisons géographiques (excentrés par rapport au barycentre du projet).

➲ 5 fermes engagées

M. PEILLON présente les 5 fermes engagées dans la démarche *Pilat Métha*.

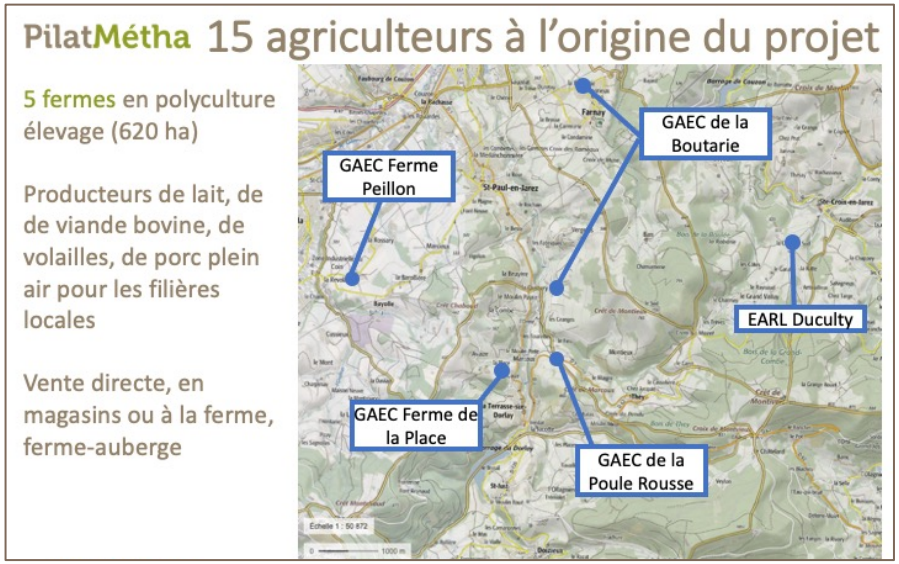

➲ Les motivations

M. PEILLON présente les raisons qui ont attiré les agriculteurs à s'engager dans la démarche *Pilat Métha.*

PilatMétha Nos élevages s'engagent vers l'économie circulaire

- Apporter une plus-value à notre territoire et à nos exploitations
  - nouvelle démarche d'économe circulaire
  - production d'énergie renouvelable
- Pérenniser nos activités d'élevage
- Valoriser les sous-produits organiques générés par notre territoire périurbain
- Participer à la transition énergétique de Saint-Etienne Métropole

M. PEILLON insiste sur la nécessité de développer leurs exploitations avec de nouvelles activités. La production d'énergie renouvelable et la vente directe permettent de diversifier les revenus, et donne une visibilité à long terme. La diminution de l'utilisation des engrais de synthèse est également une motivation supplémentaire importante, qui a des avantages économiques et environnementaux.

4. Présentation de la méthanisation et de *Pilat Métha*

➲ Le principe de la méthanisation

M. BONNARD, Porteur de projet et exploitant-agricole au GAEC de la Poule Rousse, présente le principe de la méthanisation.

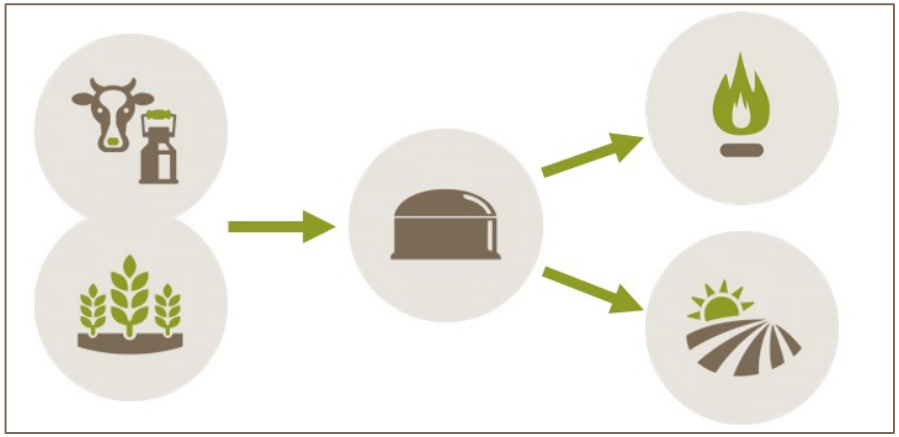

Il s'agit de valoriser la matière organique, qui en se décomposant, produit :

- du biométhane, qui sera épuré et injecté dans le réseau de gaz ; et
- un amendement organique pour les terres agricoles.

➲ Des matières organiques du territoire

M. BONNARD présente les matières organiques qui seront valorisées par *Pilat Métha,* 20 000 tonnes par an, soit 50 tonnes par jour.

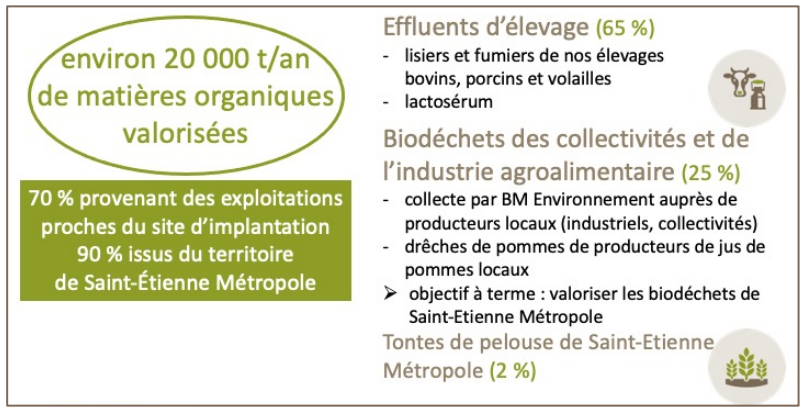

En valorisant les matières organiques provenant majoritairement de la Vallée du Gier et de Saint-Etienne Métropole, M. BONNARD rappelle que *Pilat Métha* s'inscrit pleinement dans la démarche TEPOS de Saint-Etienne Métropole, qui a pour objectif de produire localement, par des énergies renouvelables, l'équivalent de 70% de nos besoins en 2050.

M. BONNARD précise que la rentabilité de l'unité tient à la proximité des matières organiques valorisées. *Pilat Métha* a pour objectif de valoriser à terme les biodéchets les plus proches, notamment ceux de Saint-Etienne Métropole.

Question : *Comment seront stockées les matières organiques entrantes ?*

Réponse : La partie liquide (lisier) sera stockée en cuve (8 jours de stockage environ). Le fumier, amené en continu, ne sera pas stocké sur site et sera directement incorporé au méthaniseur, dans un apporteur avec visse qui mélange et homogénéise les parties liquides et solides car la matière fraiche est plus méthanogène. Un calendrier prévisionnel, entre les exploitants agricoles engagés, sera mis en place pour l'apport du fumier.

Question : *L'apport régulier de fumier au méthaniseur signifie-t-il également la diminution du stockage du fumier sur vos fermes ?*

Réponse : Oui, nous stockerons à la place l'engrais organique, quasiment inodore.

➲ Production de biométhane

M. BONNARD présente la production de gaz de *Pilat Métha*.

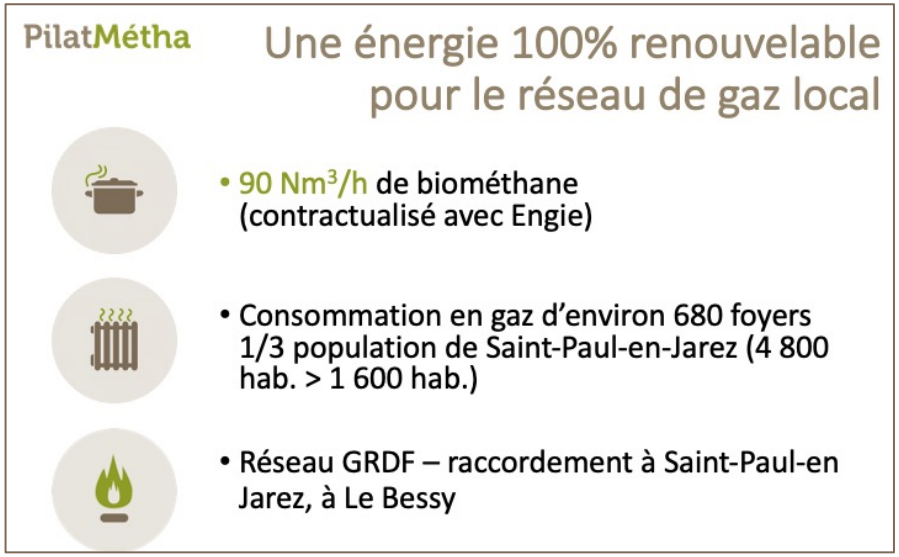

M. BONNARD précise que la contractualisation avec Engie pour une production de 90 Nm^3/h est une « *petite taille* », mais un bon équilibre dans un environnement contraignant (routes de montage, traversées des villages) en termes de dimensionnement pour assurer la rentabilité de l'unité de méthanisation.

Question : *Qu'est-ce qu'un Nm^3 (Normal mètre cube) ?*

Réponse : C'est l'équivalent d'un m^3 à pression atmosphérique, ou l'équivalent énergétique de 1 litre d'essence.

Question : *Sera-t-il possible de produire et injecter davantage de biométhane ?*

Réponse : Oui, mais dans ce cas, il faudra renégocier le contrat avec Engie, ce qui ne devrait pas être compliqué car il y a une consommation importante de gaz sur le réseau qui descend dans la vallée, vers les zones urbaines de Saint-Etienne Métropole.

Il ne faut néanmoins pas produire plus que le minimum de consommation estival (150 Nm^3/h en août), des possibilités de maillage pourrait permettre d'augmenter ce minimum de consommation sur le réseau à 300 Nm^3/h. Mais ce n'est pas prévu pour Pilat Métha.

Question : *Du biométhane sera-t-il stocké sur site ?*

Réponse : Il y a environ 6 heures de production de biométhane stockée dans les cuves (sous les dômes, avant purification et injection dans le réseau), équivalent à 500 m^3 de gaz, soit environ 500 litres d'essence au maximum.

Question : *Existe-il un risque d'explosion lié au gaz stocké ?*

Réponse : La quantité de gaz stockée sur site est faible. Pour qu'il y ait un risque d'explosion, il faut 3 conditions :

- la présence d'oxygène
- un taux de méthane entre 5 et 15 %
- des étincelles

Or il est quasiment impossible d'avoir ces conditions sur une méthanisation, notamment car il n'y a pas d'oxygène dans les cuves qui sont fermées hermétiquement. Le seul risque pourrait être au démarrage de l'unité, quand il peut y avoir un peu d'oxygène dans les cuves. Il faut être extrêmement vigilant à ce moment-là. 5 explosions ont été répertoriés en Allemagne, toutes au démarrage de l'unité, alors que le chantier autour des cuves était toujours en cours (ce qui constitue une effraction à la réglementation). Mais même dans le cas d'une explosion, les impacts restent circonscrits à la zone de l'unité. Par ailleurs, une unité de méthanisation n'est pas classée comme installation SEVESO.

Question : *Existe-il un risque de fuite de gaz ?*

Réponse : Si c'est le cas, des capteurs sur le site nous en informeraient directement sur nos téléphones. La fuite de gaz aurait surtout un impact sur le rendement de l'unité. Nous aurons de plus un contrat de maintenance 24h/24h avec le constructeur. Par ailleurs, la zone étant aérée, une fuite de gaz ne constituerait pas un risque pour les personnes sur le site ou les riverains.

Question : *Le gaz produit a-t-il une odeur ?*

Réponse : Non, le gaz produit est inodore. GRDF l'odorise avant injection dans le réseau (pour faciliter la détection de fuites éventuelles).

Question : *Une participante indique vouloir changer de chauffage. Serait-il possible pour les riverains de profiter du gaz produit par Pilat Métha ?*

Réponse : Non, pas pour le moment, car la commune de La Terrasse-sur-Dorlay n'est pas encore relié au réseau de gaz de ville.

M. DUCCESCHI, Maire de La Terrasse-sur-Dorlay, ajoute qu'une enquête avait été menée il y a une dizaine d'années auprès des habitants pour connaître l'intérêt pour le gaz. Les résultats de l'enquête n'avaient pas été suffisamment prometteurs pour que GRDF s'engage dans ce raccordement. Mais il serait intéressant de refaire cette enquête, car la demande a peut-être évolué.

Question : *L'unité sera-t-elle équipée d'une torchère en cas d'impossibilité d'injecter le biométhane dans le réseau de gaz ?*

Réponse : Oui, en cas d'anomalie ou de problème d'injection, le gaz sera d'abord stocké, puis brûlé à la torchère si besoin. Par ailleurs, il faut savoir que depuis que l'injection du biométhane produit par la méthanisation est possible, il y a eu au début des analyses quotidiennes pour s'assurer que le biométhane produit pouvait être injecté sans difficulté dans le réseau de gaz et il n'y a jamais eu aucune anomalie constatée. Depuis, le nombre d'analyse du biométhane produit n'est plus que de 2 par an.

➲ Production d'un fertilisant organique naturel

M. BONNARD présente la production d'un fertilisant organique naturel.

- Réduire fortement, voire arrêter l'utilisation d'engrais de synthèse
- La matière résiduelle de la méthanisation : riche en éléments fertilisants
- Engrais minéral de qualité et très peu odorant
- Fertiliser nos terres agricoles : 620 ha
- 17 000 tonnes / an
- Plan d'épandage (période d'épandage)

M. BONNARD précise que la production de ce fertilisant permet d'arrêter l'apport d'engrais minéral de synthèse sur les cultures, estimé à 50 tonnes par an. Il ajoute que la réaction chimique à l'origine de la dégradation de la matière organique produit un amendement plus assimilable par les plantes et plus fertilisant que les engrais classiques.

M. BONNARD indique que le plan d'épandage est contrôlé par l'État.

Question : *La quantité d'engrais organique produit sera-t-elle suffisant pour toutes vos exploitations ?*

Réponse : Nous sommes en train de travailler au plan d'épandage, mais cela devrait être suffisant. Il faut environ 30 tonnes d'engrais organique par hectare. Néanmoins, l'important n'est pas le volume épandu, mais la quantité de minéraux – NPK (azote, phosphore, potassium). Ces minéraux sont en quantité plus élevée dans le fumier.

Question : *Selon les quantités de NPK, quel pourrait être la diminution d'apport d'engrais de synthèse ?*

Réponse : Par exemple, pour la ferme de la Place, nous apportons 10 tonnes par an d'azote en engrais de synthèse. Avec l'engrais organique produit par *Pilat Métha*, nous n'apporterons plus d'azote sous forme d'engrais de synthèse.

Un participant indique qu'on ne connait malheureusement pas l'empreinte carbone de l'engrais de synthèse, qui génère en plus une pollution de l'air à cause de la diffusion de microgouttes d'ammoniac.

Question : *Un centre équestre pourrait-il adhérer à la démarche Pilat Métha et profiter de l'engrais organique ?*

Réponse : Oui, mais il faut savoir que l'engrais organique produit n'est pour le moment pas compatible avec l'agriculture biologique, alors que le fumier d'un centre équestre par exemple peut être réutilisé en compost, sur des cultures bio. L'idéal à terme serait de pouvoir certifier notre engrais organique compatible avec l'agriculture biologique. D'autant plus qu'il y a une forte demande de l'agriculture biologique pour disposer d'engrais produit localement, et limiter ainsi un peu plus son empreinte carbone.

Par ailleurs, il est plus compliqué de valoriser les effluents d'élevage d'un centre équestre utilisant de la sciure, car la sciure ne se dégrade pas dans un méthaniseur.

Question : *Quel est le facteur limitant l'utilisation de l'engrais produit en agriculture biologique ?*

Réponse : Il s'agit de la valorisation de biodéchets qui doivent être hygiénisés. La seule valorisation des effluents d'élevages pourrait permettre de produire un engrais organique compatible avec l'agriculture biologique.

Question : *Comment sera stocké l'engrais organique produit ?*

Réponse : La réglementation nous impose un stockage de 8 500 m^3. Initialement, tout le stockage était prévu sur site avec une cuve très haute pouvant stocker jusqu'à 6 000 m^3 d'engrais organique. Finalement, nous avons préféré avoir une cuve moins haute, et donc moins visible, avec une capacité de stockage de 4 000 m^3, puis répartir le reste du stockage sur nos fermes (pour 2 500 m^3) et des stockages déportés (poches souples, pour 2 000 m^3) dans des lieux stratégiques pour nous, pour faciliter la valorisation de nos parcelles. Cela va également permettre de lisser le trafic routier.

Par ailleurs, nous allons utiliser du matériel plus adapté à l'épandage, notamment des pendillards qui permettent une diminution des odeurs et une réduction des pertes par volatilisation.

Un des porteurs du projet ajoute que l'utilisation de l'engrais organique permettra également de faire des semis directs. Actuellement, lorsque le lisier est épandu, il faut l'enterrer (labour) pour éviter la diffusion des odeurs. Avec l'engrais organique, l'opération de labour ne sera plus nécessaire, ce qui a de nombreux avantages : moins de risque d'assèchement du sol, meilleure conservation du sol, réduction de l'érosion. Il sera ensuite possible de semer directement. Cela nous rapproche des principes de la permaculture.

➲ Avantages pour la collectivité

M. DUCULTY, Porteur de projet et exploitant-agricole de l'EARL Duculty, présente les avantages de *Pilat Métha* pour la collectivité.

- Réduction d'émission de l'équivalent de 1 500 tonnes de CO_2 par an (1 000 voitures parcourant 15 000 km /an) :
  - transport, réduction des engrais de synthèse, valorisation de la matière organique
- Maintien d'élevages durables et respectueux de l'environnement sur le territoire
- Réduction des odeurs d'épandage :
  - engrais organique très peu odorant
- Solution locale de valorisation de la matière organique du territoire
  - qui pouvait parcourir plusieurs centaines de km
- Création d'1 emploi direct sur site
  - activités pour des entreprises locales : chantier, maintenance

M. DUCULTY précise que le biogaz est 2 500 fois moins polluant que le charbon. Il ajoute que l'épandage de l'engrais organique aura une réelle vertu écologique car il sera mieux maitrisé et que l'engrais organique sera analysé pour s'assurer de sa qualité et fertiliser de manière optimale les terres agricoles.

M. DUCULTY explique qu'actuellement, certains biodéchets font plusieurs centaines de kilomètres pour être traités. Ces biodéchets pourront être traités à terme localement par *Pilat Métha.*

M. DUCULTY ajoute que la réduction des odeurs d'épandage permettra de fertiliser les terres agricoles proches des habitants, avec l'engrais naturel produit par *Pilat Métha*, et non plus les engrais de synthèse.

5. Site d'implantation

Vincent MATRICON, Porteur de projet et exploitant-agricole au GAEC Ferme de la Place, présente les réflexions qui ont permis de définir le site d'implantation.

➲ Les critères pour définir le site d'implantation

M. MATRICON explique que le site d'implantation doit répondre à différents critères.

- Position centrale par rapport aux exploitations agricoles
- Desserte et accès routier
- Raccordement possible au réseau de gaz
- Foncier disponible (en ayant le moins d'impact sur les terres agricoles)

M. MATRICON explique que plusieurs fonciers disponibles dans la vallée pouvaient répondre à ces critères, mais la plupart était en pente, or il y a une cuve d'une vingtaine de mètres de diamètre à installer. Par ailleurs, la centralité par rapport aux exploitations engagées est entre La-Terrasse-sur-Dorlay et Saint-Paul-en-Jarez.

M. MATRICON présente le site d'implantation qui répond à l'ensemble des critères, à La Terrasse-sur-Dorlay, sur l'ancienne aire de pique-nique. C'est un site plat, en friche, sur lequel il y avait des dépôts sauvages réguliers de déchets.

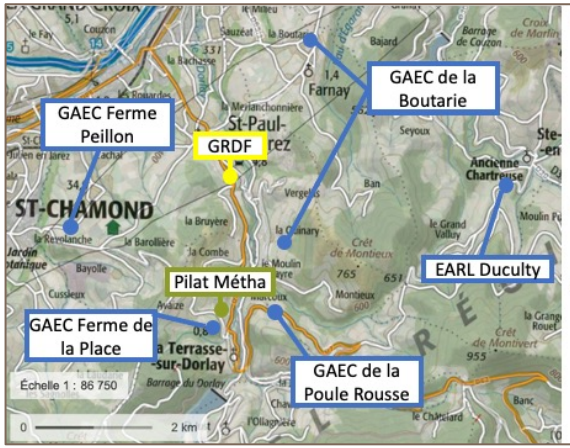

- Position centrale par rapport aux exploitations agricoles
- Desserte et accès routier
- Raccordement possible au réseau de gaz
- Foncier disponible (avoir le moins d'emprise sur les terres agricoles)

M. MATRICON indique qu'à ce niveau de la D7, il y a de la visibilité de chaque côté avec une ligne presque droite, ce qui est nécessaire pour permettre l'entrée et la sortie du site des véhicules.

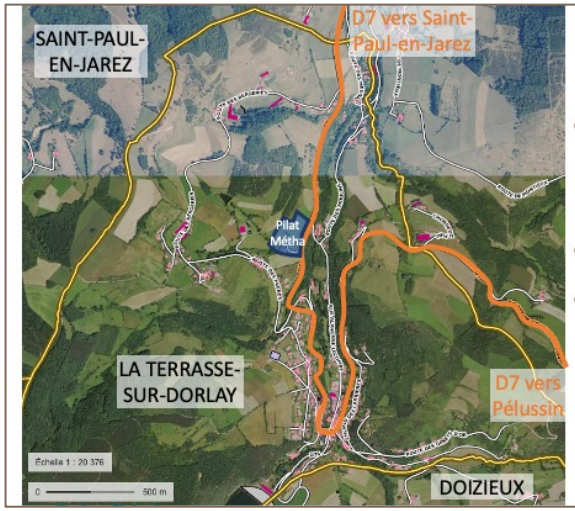

- à l'aire de pique-nique de La Terrasse-sur-Dorlay
- un peu plus d'1 ha
- dont près d'1/3 de friche

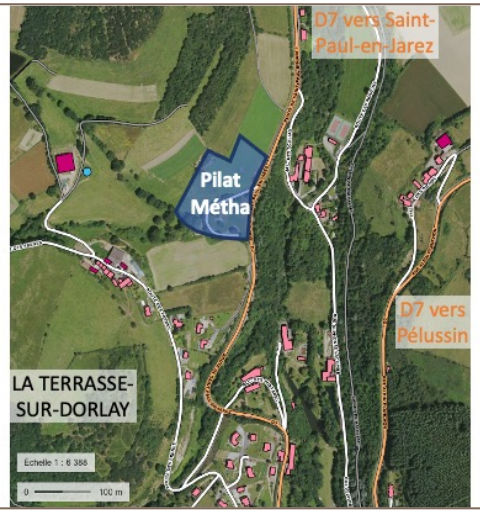

6. Enjeux locaux

Gilbert FOND, Porteur de projet et exploitant-agricole au GAEC de la Boutarie, présente les enjeux locaux que les porteurs du projet ont identifiés et pris en compte dans le développement de *Pilat Métha*.

- cohabitation avec les riverains, et les activités économiques et touristiques existantes à proximité
- environnement olfactif
- trafic routier sur les D7
- intégration paysagère dans le Parc Naturel Régional du Pilat
- spécificités de l'agriculture locale
  - AOP, périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

M. FOND explique avoir voulu mettre en place l'information depuis le début de la démarche, d'abord en rencontrant les conseils municipaux

des communes concernées, puis en distribuant un tract d'information à tous les riverains de la Terrasse-sur-Dorlay en mars 2020, et en mettant en ligne un site internet.

M. FOND indique que les agriculteurs ont visité beaucoup d'unités de méthanisation en fonctionnement pour se faire une idée de ce qu'ils voulaient, pour proposer un projet « *dimensionné à la vallée* ».

➲ Environnement olfactif

Pour l'environnement olfactif, M. FOND explique ce qu'ils ont choisi de mettre en place pour *Pilat Métha,* en retenant ce qu'ils ont vu de mieux par ailleurs.

❖motivation pour la méthanisation : réduire les odeurs de nos épandages avec l'engrais organique produit, très peu odorant

Principale cause d'odeurs, la matière entrante :

- partie solide : choix volontaire, pas de stockage sur place
  - directement intégrées dans l'incorporateur, puis dans le digesteur
- partie liquide : stockée dans une fosse fermée

- digesteur hermétique
- seul stockage de matière sur site : l'engrais organique, très peu odorant

M. FOND explique que l'apport quotidien de matière fraiche au méthaniseur leur permet d'éviter le stockage sur place, qui est le principal risque d'odeurs.

M. FOND ajoute que l'apport régulier d'effluents d'élevage permet de faire des petits lots qui peuvent être plus facilement identifiés et bloqués en cas de problème sanitaire.

Concernant les biodéchets (partie liquide), M. FOND ajoute qu'ils seront apportés en camion-citerne avant d'être stockés dans une cuve fermée. Les biodéchets seront hygiénisés : chauffés à 70° pendant 1h pour détruire tous les pathogènes.

M. FOND explique que la matière organique passe près de 2 mois dans les digesteurs. Il y a ensuite un séparateur de phase pour séparer la partie liquide et la partie solide de l'engrais organique. La partie solide, composée à 28 % de matière sèche ressemble à du fumier, quasiment inodore. La partie liquide est composée à 5 % de matière sèche et sera stockée dans une cuve.

A chaque apport d'effluents d'élevages des 5 fermes à l'unité de méthanisation, le véhicule ayant transporté les effluents repartira avec de l'engrais organique. La partie liquide pourra être stockée dans les exploitations agricoles, là où le lisier est pour le moment stocké avant la mise en place de l'unité de méthanisation de *Pilat Métha*.

Actuellement, il y a environ 4 mois de stockage des effluents d'élevage dans les exploitations agricoles. Ces stockages attirent les mouches et les moustiques. L'apport régulier des effluents au méthaniseur permettra également de stopper ce phénomène et donc de gagner en qualité du cadre de vie des exploitations agricoles.

➲ Trafic routier

M. FOND présente les solutions choisies pour limiter l'impact de *Pilat Métha* sur le trafic routier. Il indique que si les véhicules utilisés aujourd'hui sont les mêmes pour circuler sur les routes et pour faire l'épandage, avec *Pilat Métha*, les véhicules qui circuleront sur la route seront différents de ceux qui épandront l'engrais organique.

- pour l'apport du fumiers et lisiers : 2 trajets par jour de chaque côté de la D7
- les véhicules repartiront avec de l'engrais organique pour éviter les trajets à vide
- des stockages déportés pour lisser le transport de l'engrais organique tout au long de l'année (et pas seulement au moment de la période d'épandage)
- pour l'apport des biodéchets, venant de Saint-Paul-en-Jarez par la D7 : 3 camions par semaine

M. FOND ajoute que l'unité de méthanisation ne génèrera pas davantage de trafic sur les routes, car ce trafic existait d'ailleurs avant cela, pour épandre les effluents d'élevages. De plus, ce projet va permettre de mutualiser la gestion de la logistique avec un point central pour récupérer l'engrais organiques : 2 tracteurs n'auront plus à se croiser sur la route pour aller valoriser des parcelles sur des points opposés du territoire.

M. FOND indique que les stockages déportés permettront également d'utiliser l'engrais organique de façon optimale, en remplacement total des engrais de synthèse. Par exemple, à la fin de l'hiver, il faut être très efficace pour valoriser rapidement les parcelles, ce qui sera facilité par les stockages déportés, plus proches des parcelles. Cela permettra également d'éviter de passer par certains villages (comme Farnay) et d'avoir plus de flexibilité sur les horaires de passage des véhicules pour l'apport d'engrais organique sur les routes.

Question : *Serait-il possible d'avoir un plan de circulation précis pour avoir une meilleure idée du trafic généré ?*

Réponse : Ce travail n'a pas encore été fait en détail. Mais globalement, les transports via la D7 seront privilégiés pour éviter les routes secondaires.

Question : *Quel sera le trafic supplémentaire généré par Pilat Métha sur la route qui mène à la Maison des Tresses et Lacets ?*

Réponse : Il y aura quelques trajets qui s'effectueront par cette route, mais ça n'aura pas plus d'impact que le trafic agricole existant aujourd'hui.

➲ Intégration paysagère

M. PEILLON présente les réflexions pour l'intégration paysagère de l'unité de méthanisation en lien avec la charte du Parc Naturel Régional du Pilat.

Nos pistes de réflexions :
- privilégier un aspect « *bois* »
- plantation de haies et/ou d'arbres
- réduire la taille de la fosse de stockage de l'engrais organique (grâce aux fosses de stockage déportées)

Réglementairement, pour l'obtention du permis de construire :
- prendre en compte la Charte du Parc naturel régional du Pilat

7. Calendrier

M. PEILLON présente le calendrier de la démarche, avec les prochaines étapes à venir.

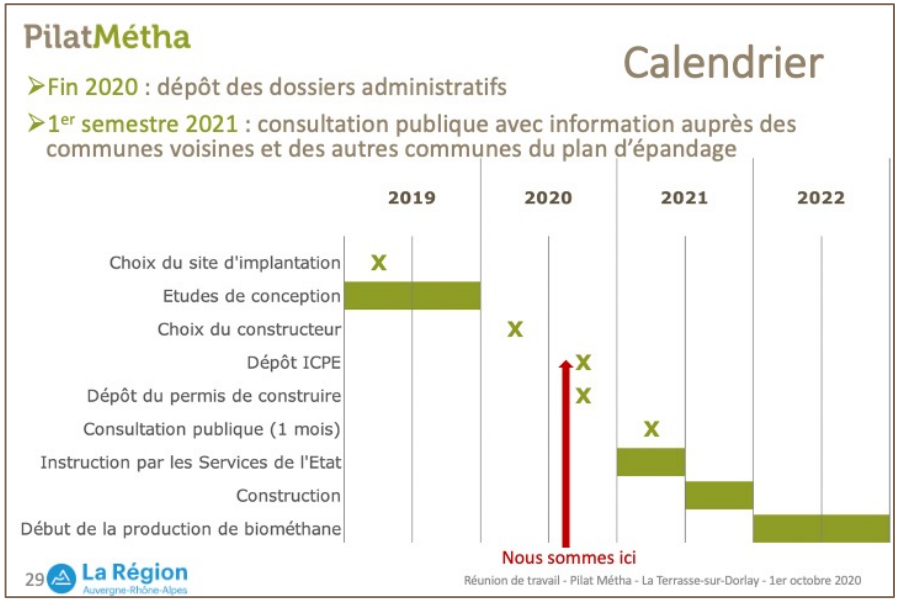

8. Dispositif d'information et de dialogue

M. DELATTE présente le dispositif d'information et de dialogue.

M. DELATTE invite les participants à diffuser largement le site internet et à le transmettre à toute personne intéressée par la démarche *Pilat Métha.*

9. Échanges

Sauf indication contraire, les réponses présentées ci-après ont été apportées par les membres de *Pilat Métha*.

➲ Impacts (odeurs, trafic routier)

Question : *Qui est responsable en cas de disfonctionnement de l'unité de méthanisation ?*

Réponse : Ce sont les investisseurs, membres de *Pilat Métha*, qui sont responsables. Étant donné le montant de l'investissement pour ce projet, s'il y a un disfonctionnement de l'unité, tous les membres de *Pilat Métha* se mobiliseront pour régler le problème. Par ailleurs, nous continuons à nous former d'un point de vue technique sur la méthanisation en générale, et nous pouvons compter sur des personnes ressources, disposant de certaines expertises en cas de besoin.

➲ L'unité de méthanisation

Question : *Des études ont-elles été réalisés pour envisager des unités plus petites, individuelles pour chaque exploitation ?*

Réponse : Oui, cela a été envisagé. Mais dans ce cas, il n'est pas possible d'injecter le gaz. L'injection du gaz inclut des charges fixes (purification du gaz, raccordement au réseau) qui ne peuvent pas être prises en charge individuellement. De plus, un projet collectif permet de diversifier les matières valorisées et de valoriser des biodéchets provenant de la collectivité, ce qui rend le projet moins dépendant à la production de nos fermes.

Mme BADOIL ajoute que l'intérêt de la mutualisation est de rendre un service aux fermes d'une part et d'autre part au territoire.

Question : *Qui sera le constructeur de l'unité ?*

Réponse : Il s'agit de Naskeo Environnement, un constructeur indépendant, spécialiste de la méthanisation.

Question : *Serait-il possible de disposer d'une présentation visuelle de l'unité en projet (photomontage) ?*

Réponse : Il n'y a pas encore de photomontage, mais un plan.

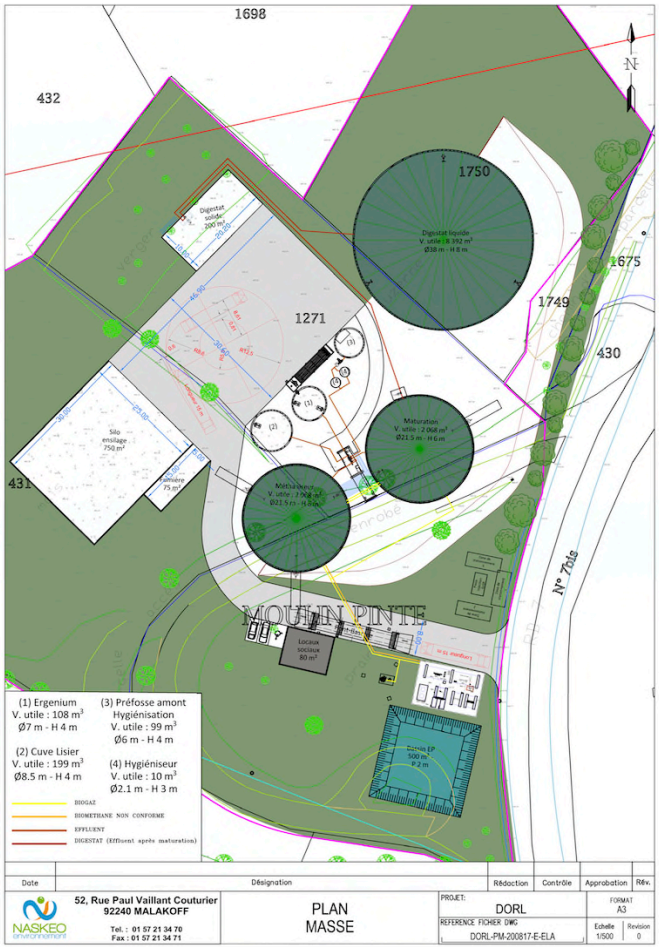

Question : *Les cuves seront-elles enterrées ?*

Réponse : Non, elles seront visibles mais elles seront habillées (aspect bois) et des arbres seront plantés autour du site.

Question : *Un représentant de la LPO préconise que soit plantées des espèces d'arbres locales.*

Réponse : Oui, il est prévu de s'appuyer sur la liste proposée par le parc naturel régional du Pilat.

Question : *La chaleur nécessaire pour le méthaniseur peut-elle être récupérée par ailleurs ?*

Réponse : Non, il est nécessaire de chauffer la cuve à 38°, à la différence d'un projet en cogénération où beaucoup de chaleur produite par ailleurs peut être utilisée pour le processus de méthanisation.

Question : *Serait-il possible de visiter* une unité de méthanisation en fonctionnement ?

Réponse : Oui, nous pouvons organiser une visite groupée prochainement d'une unité de méthanisation en fonctionnement, par exemple celle de Méthamoly, à Saint-Denis-sur-Coise ou la Ferme des Délices à Saint-Cyr-les-Vignes

Plusieurs participants indiquent leur intérêt pour participer à cette visite.

➲ Économie

Question : *Comment le projet est-il financé ?*

Réponse : *Pilat Métha* est sous la forme d'une SAS – Société par Actions Simplifiés. Tous les membres de *Pilat Métha* ont investi dans le projet. Par ailleurs, nous allons faire des demandes de subventions à hauteur de 15 % du budget d'investissement, notamment à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et peut-être également à Saint-Etienne Métropole.

Question : *A quelle échéance l'unité Pilat Métha sera rentable ?*

Réponse : Le contrat avec le tarif d'achat du gaz par GRDF est valable pendant 15 ans. Il faut donc que les investissements soient amortis au terme de cette échéance.

Question : *Quel est le montant des investissements ?*

Réponse : Plusieurs millions d'euros. A raison de 30 000 à 50 000 € par Nm^3 produit par heure.

➲ Partenaires

Question : *Quel est le rôle de Saint-Etienne Métropole ?*

Réponse : Nicolas VEROT, Responsable du service Réseaux d'énergie de Saint-Etienne Métropole, indique que Saint-Etienne Métropole a permis d'identifier le potentiel du territoire pour développer une filière de valorisation de la matière organique et pour mobiliser les acteurs locaux, futurs porteurs de projet. Saint-Etienne Métropole a par ailleurs accompagné les agriculteurs lors des visites d'unité de méthanisation, et participe à la démarche *Pilat Métha* avec l'apport de matière organique (partenariat pour les tontes de pelouse, et à venir pour les biodéchets). Une aide technique est également apportée, avec GRDF, pour l'injection dans le réseau de gaz, ainsi qu'un accompagnement environnemental (la métropole a beaucoup de données sur ce sujet). Enfin, Saint-Etienne Métropole apporte un soutien financier pour sécuriser le projet vis-à-vis des banques. M. VEROT précise qu'il s'agit d'une aide ciblée, pour laisser les porteurs de projet autonomes. Il estime que c'est un projet vertueux qui doit avoir le soutien de la collectivité.

Question : *Pourquoi certains exploitants-agricoles, intéressés à l'origine, n'ont pas souhaité s'engager dans la démarche ?*

Réponse : Le Maire de Sainte-Croix-en-Jarez, également exploitant agricole intéressé par la démarche, explique qu'il n'a pas poursuivi son engagement pour une raison géographique. Il est trop éloigné du barycentre des autres exploitations, et finalement du site d'implantation. S'il avait été plus proche, il se serait très volontiers engagé. Ça a été la même raison qui a poussé la plupart des autres exploitants-agricoles à ne pas s'engager davantage dans ce projet.

D'autres exploitants-agricoles, proches de la retraite, n'ont pas souhaité investir dans ce projet. Certains exploitants-agricoles en Agriculture biologique, également intéressés par le projet, ne sont pas engagés car l'engrais organique produit ne sera compatible avec leurs cultures dans un premier temps. Enfin, certains exploitants-agricoles ont été découragés par le temps à investir bénévolement pour porter ce type de projet.

M. MATRICON ajoute que face aux sécheresses qu'ils affrontent chaque année, ayant la possibilité en tant qu'agriculteurs d'agir à leur échelle en produisant de l'énergie renouvelable, ils ont choisi de prendre leurs responsabilités et de monter ce projet positif pour leurs exploitations et pour la collectivité, à long terme.

10. Conclusion

Le Maire de La Terrasse-sur-Dorlay félicite les membres de *Pilat Métha* pour ce projet, bien construit, qui nécessite beaucoup de travail encore. Il estime cette démarche écologique et vertueuse pour le territoire et ajoute que *Pilat Métha* a le soutien de la commune et du conseil municipal.

M. DELATTE conclut la réunion et remercie les participants. Il rappelle que le site d'information du projet peut être diffusé largement au public et à toute personne intéressée :

http://pilatmetha.renouvelables.info/

Pilat Métha reviendra prochainement vers les participants au groupe de travail pour leur proposer une date de visite d'une unité de méthanisation en fonctionnement. D'ici là, les porteurs de projet restent joignables directement via cette adresse mail :

pilatmetha@renouvelables.info